



HYDROFUGE '0

Imperméabilisant






DEFINITION / DESTINATION

Imperméabilisant à l'eau pour application sur des supports minéraux absorbants comme la brique, le béton et la pierre naturelle pour conserver leur aspect naturel.

Elle permet de réaliser une imprégnation qui limite de façon durable la pénétration d'eau de pluie sans supprimer la respirabilité du support.

PROPRIETES

- Bonne capacité de pénétration
- Résistant aux alcalis
- Rapidement imperméable
- Ne modifie pas l'aspect esthétique
- Ne tache pas, ne colore pas

CARACTERISTIQUES

FAMILLE	NC
COMPOSANTS LIANT	Emulsion aqueuse sans solvant de silane / siloxane
DENSITE à 20°C	0,98 g/ml
VISCOSITE à 20°C	2 PS
EXTRAIT SEC EN POIDS	6,60%
EXTRAIT SEC VOLUMIQUE	8,50%
DILUTION	Ne pas diluer
SECHAGE	30 mn environ. Très variable selon l'absorption du support

FICHE TECHNIQUE

ASPECT / FINITION	Incolore
RENDEMENT MOYEN	5 – 10 m ² /l selon la porosité des supports et le nombre de couche.
CONDITIONNEMENT	1L - 5L – 20L

Les valeurs sont données pour le produit blanc.

MISE EN OEUVRE

PREPARATION DES SUPPORTS	<p>Elle devra être conforme au DTU en vigueur.</p> <p>Le support devra être propre, sain et sec.</p> <p>Bien homogénéiser le produit avant son application.</p> <p>Subjectiles : supports minéraux absorbants comme la brique, le béton, la pierre naturelle</p> <ul style="list-style-type: none">- Il n'est pas conseillé pour des superficies non absorbantes (marbre, pierre naturelle de haute densité comme la pierre calcaire...)- Applicable dans le domaine de la céramique : imperméabilisation de pots, de carrelage...- Utilisable comme impression hydrofuge avant d'appliquer une peinture en émulsion de résine de silicone. <p>Si pendant l'application il commence à pleuvoir, couvrir et protéger les surfaces à traiter.</p>
CONDITIONS CLIMATIQUES	<p>Conformément à la norme NF P 7 4 – 2 0 1 – 1.</p> <p>En travaux d'extérieur, la température ne devra pas être inférieure à + 5°C et l'hygrométrie ne devra pas être supérieure à 80 % d'humidité relative.</p>
NOMBRE DE COUCHES	2 couches – application de la 2ème couche sans attendre le séchage complet.
MATERIEL D'APPLICATION	<p>Brosse, rouleau ou pistolet.</p> <p>Selon la méthode recommandée, répandre sur toute la surface à traiter, de haut en bas.</p>
NETTOYAGE	<p>Eau avant séchage.</p> <p>Nettoyer les pulvérisateurs également avec de l'eau.</p> <p>Ne pas jeter les eaux de lavage à l'égout.</p>

FICHE TECHNIQUE**PRECAUTIONS**

Directives 67/548/EC et 1999/45/EC.:
Conformément aux Directives 67/548/EC et 1999/45/EC, ce produit n'est pas classé dangereux.

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :
Conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP), le produit n'est pas jugé dangereux

Pour de plus amples renseignements, se référer à notre fiche de données de sécurité.

CONSERVATION

12 mois dans l'emballage d'origine, fermé et à l'abri de l'humidité, des intempéries, du gel et des fortes chaleurs.

ENVIRONNEMENT

Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts.

Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides.

Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.

DECHETS

En vue d'une élimination sans danger pour l'environnement, ne jeter pas vos résidus avec les ordures ménagères ni dans l'évier ou dans l'égout.

Tous les composants de ce produit doivent être rapportés à la déchetterie rattachée à votre commune. CED : 080112



HIDROFUGO INVISIBLE - HIDROFUGO INVISIBLE AL AGUA 12008101

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit:** HIDROFUGO INVISIBLE - HIDROFUGO INVISIBLE AL AGUA
12008101
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**
Hydrofuge. Uniquement pour usage professionnel.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:** Industrias Químicas Eurocolor S.A
Barrio de Aguirre, 5 48480
48480 Arrigorriaga - Bizkaia - Spain
Tél.: +34 94 67 10 399 - Fax: +34 94 67 11 362
pinturas@pinturaseurocolor.com
www.iq-eurocolor.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:** +34 946 710 399 (8:00-13:00 14:30-17:30)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification:**
Directives 67/548/EC et 1999/45/EC:
Conformément aux Directives 67/548/EC et 1999/45/EC, ce produit n'est pas classé dangereux.
Règlement n° 1272/2008 (CLP) :
Conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP), le produit n'est pas jugé dangereux
- 2.2 Éléments d'étiquetage:**
Directives 67/548/EC et 1999/45/EC:
Conformément à la réglementation, les éléments de l'étiquetage sont les suivants :
N'est pas jugé dangereux. Fiche d'informations de sécurité à disposition de l'utilisateur professionnel qui en fera la demande.
Règlement n° 1272/2008 (CLP) :
Voir chapitres 11 et 12.
- 2.3 Autres dangers:**
Non concerné

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION CONCERNANT LES COMPOSANTS

Description chimique: Mélange à base d'additifs en dissolvants

Composants:
Aucune des substances constituant le mélange ne dépasse les valeurs définies dans l'Annexe II du Règlement (EC) n°1907/2006

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

- 4.1 Description des premiers secours:**
Consultez un médecin en cas de malaise muni de cette Fiche de Données de Sécurité.
- Par inhalation:**
En cas de symptômes, déplacer la personne affectée à l'air libre.
- Par contact cutané:**
En cas de contact, il est recommandé de rincer la zone affectée à l'eau claire et de nettoyer avec du savon neutre. En cas de manifestations cutanées (démangeaison, rougeur, éruptions cutanées, ampoules,...), consultez un médecin muni de la Fiche de Données de Sécurité.
- Par contact avec les yeux:**
Rincer avec de l'eau jusqu'à éliminations du produit. En cas de gêne, consultez un médecin muni de la FDS de ce produit.
- Par ingestion:**
En cas d'ingestion de grandes quantités, il est recommandé de demander des soins médicaux.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



HIDROFUGO INVISIBLE - HIDROFUGO INVISIBLE AL AGUA 12008101

SECTION 4: PREMIERS SECOURS (continue)

Pas de symptômes ou des effets à retardement.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non concerné

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction:

Produit non inflammable, risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. En cas de maintien de la combustion, provoqué par manipulation, stockage ou usage non conforme, il est possible d'utiliser n'importe quel type d'extincteur (Poudre ABC, eau...)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne contient pas de risque d'incendie soumis à des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation.

5.3 Conseils aux pompiers:

Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie ...) selon la Directive 89/654/EC.

Dispositions supplémentaires:

Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relatives aux interventions en cas d'accidents et autres urgences

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Produit jugé non dangereux pour l'environnement. Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures spéciales en matière de rétention du produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nous préconisons:

Absorber le déversement au moyen de sable ou d'un absorbant inerte et le mettre en lieu sûr. Ne pas absorber au moyen de sciure ou autres absorbants combustibles. Pour toute autre information relative à l'élimination, consulter le chapitre 13.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir les articles 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A.- Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail concernant la manipulation des chargements à la main. Ordonner et ranger et procéder à l'élimination moyennant des méthodes sûres (chapitre 6).

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

Il est recommandé de procéder au transvasement lentement pour éviter de causer des décharges électrostatiques pouvant affecter les produits inflammables. Consulter le chapitre 10 concernant les conditions et les matières à éviter.

C.- Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Ne pas manger ni boire lors des manipulations, et se laver ultérieurement les mains avec des produits nettoyants appropriés.

D.- Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures spéciales en matière de prévention des risques environnementaux. Pour plus d'information, voir chapitre 6.2

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

A.- Mesures techniques de stockage

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



**HIDROFUGO INVISIBLE - HIDROFUGO INVISIBLE AL AGUA
12008101**

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE (continue)

Température minimale: 5 °C

Température maximale: 30 °C

B.- Conditions générales de stockage

Éviter toutes sources de chaleur, radiation, électricité statique et tout contact avec des aliments.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

A l'exception des indications déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de suivre des recommandations spéciales concernant l'usage de ce produit.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail:

Il n'existe pas de valeurs limites environnementales pour les substances qui constituent le produit.

DNEL (Travailleurs):

Non concerné

DNEL (Population):

Non concerné

PNEC:

Non concerné

8.2 Contrôles de l'exposition:

A.- Mesures générales de sécurité et d'hygiène sur le lieu de travail

À titre de mesure préventive, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle basiques, avec le "marquage CE" correspondant. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection,...) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications formulées dans ce point concernent le produit pur. Les mesures de protection concernant le produit dilué pourront varier en fonction de son degré de dilution, utilisation, méthode d'application, etc. Pour déterminer l'obligation d'installer des douches de secours et/ou des lave-yeux dans les entrepôts, l'on tiendra compte de la réglementation concernant le stockage de produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus de renseignements, se référer au paragraphe 7.1 et 7.2.

B.- Protection respiratoire.

L'utilisation d'équipements de protection sera nécessaire en cas de formation de brouillard ou dans le cas où la limite d'exposition professionnelle serait dépassée.

C.- Protection spécifique pour les mains.

Pictogramme PRL	EPI	Marquage	normes ECN	Observations
 Protection des mains obligatoire	Gants de protection chimique		EN 374-1:2003 EN 374-3:2003/AC:2006 EN 420:2003+A1:2009	Remplacer les gants en cas de début de détérioration.

D.- Protection du visage et des yeux

Pictogramme PRL	EPI	Marquage	normes ECN	Observations
 Protection du visage obligatoire	Lunettes panoramiques contre les éclaboussures de liquide		EN 166:2001 EN 172:1994/A1:2000 EN 172:1994/A2:2001 EN 165:2005	Nettoyer quotidiennement et désinfecter régulièrement en suivant les instructions du fabricant.

E.- Protection du corps

Pictogramme PRL	EPI	Marquage	normes ECN	Observations
	Vêtements de travail		EN 340:2003	À usage exclusivement professionnel.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



**HIDROFUGO INVISIBLE - HIDROFUGO INVISIBLE AL AGUA
12008101**

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (continue)

Pictogramme PRL	EPI	Marquage	normes ECN	Observations
	Chaussures de travail antidérapantes		EN ISO 20347:2004/A1:2007 EN ISO 20344:2011	Aucune

F.- Mesures complémentaires d'urgence

Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures complémentaires d'urgence

Contrôles sur l'exposition de l'environnement:

Il s'agit d'un produit qui n'est pas composé de substances jugées dangereuses pour l'environnement bien qu'il soit recommandé d'éviter tout déversement. Pour obtenir des informations supplémentaires voir chapitre 7.1.D

Composés organiques volatiles:

Conformément à l'application de la Directive 1999/13/EC, ce produit offre les caractéristiques suivantes:

C.O.V. (Fourniture):	0 % poids
Densité de C.O.V. à 20 °C:	0 kg/m ³ (0 g/L)
Nombre moyen de carbone:	1
Poids moléculaire moyen:	30 g/mol

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Pour plus d'informations voir la fiche technique du produit.

Aspect physique:

État physique à 20 °C:	Liquide
Aspect:	Dense
Couleur:	Non disponible
Odeur:	Caractéristique

Volatilité:

Température d'ébullition à pression atmosphérique:	100 °C
Pression de vapeur à 20 °C:	2353 Pa
Pression de vapeur à 50 °C:	12390 Pa (12 kPa)
Taux d'évaporation à 20 °C:	Non concerné *

Caractéristiques du produit:

Masse volumique à 20 °C:	990 kg/m ³
Densité relative à 20 °C:	1,032
Viscosité dynamique à 20 °C:	Non concerné *
Viscosité cinématique à 20 °C:	Non concerné *
Viscosité cinématique à 40 °C:	Non concerné *
Concentration:	Non concerné *
pH:	Non concerné *
Densité de vapeur à 20 °C:	Non concerné *
Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 °C:	Non concerné *
Solubilité dans l'eau à 20 °C:	Non concerné *
Propriété de solubilité:	Non concerné *
Température de décomposition:	Non concerné *

Inflammabilité:

*Non applicable en raison de la nature du produit, ne fournissant pas les informations de propriétés de sa dangerosité.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



HIDROFUGO INVISIBLE - HIDROFUGO INVISIBLE AL AGUA
12008101

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (continue)

Température d'inflammation:	Non inflammable (>60 °C)
Température d'auto-ignition:	Non concerné *
Limite d'inflammabilité inférieure:	Non concerné *
Limite d'inflammabilité supérieure:	Non concerné *

9.2 Autres informations:

Tension superficielle à 20 °C:	Non concerné *
Indice de réfraction:	Non concerné *

*Non applicable en raison de la nature du produit, ne fournissant pas les informations de propriétés de sa dangerosité.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité:

Pas de réactions dangereuses sont attendus si le stockage en suivant les instructions techniques des produits chimiques. Voir la section 7.

10.2 Stabilité chimique:

Chimiquement stable dans les conditions de stockage, manipulation et utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

10.4 Conditions à éviter:

Applicables pour manipulation et stockage à température ambiante :

Choc et friction	Contact avec l'air	Échauffement	Lumière Solaire	Humidité
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

10.5 Matières incompatibles:

Acides	Eau	Matières comburantes	Matières combustibles	Autres
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Voir chapitre 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître précisément les produits de décomposition. En fonction des conditions de décomposition et à l'issue de cette dernière, certains mélanges complexes à base de substances chimiques peuvent se dégager: dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

DL50 oral > 2000 mg/kg (Rat)

Effets dangereux pour la santé:

En cas d'exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d'exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d'exposition :

A.- Ingestion:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

B- Inhalation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

C- Contact avec la peau et les yeux:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

D- Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

E- Effets de sensibilisation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d'exposition:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



HIDROFUGO INVISIBLE - HIDROFUGO INVISIBLE AL AGUA 12008101

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (continue)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

H- Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Autres informations:

Non concerné

Information toxicologique spécifique des substances:

Non disponible

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée expérimentale sur le mélange n'est disponible, concernant les propriétés écotoxicologiques.

12.1 Toxicité:

Non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité:

Non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Non disponible

12.4 Mobilité dans le sol:

Non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Non concerné

12.6 Autres effets néfastes:

Non décrits

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Code	Description	Type de déchet (Directive 2008/98/CE)
08 01 12	Déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11	Non dangereux

Gestion du déchet (élimination et évaluation):

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE). Conformément aux codes 15 01 (2000/532/CE), au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu'avec le propre produit, dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un résidu non dangereux. Il est fortement déconseillé de le verser dans des cours d'eau. Voir épigraphe 6.2.

Dispositions se rapportant au traitement des déchets:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (EC) n°1907/2006 (REACH) les dispositions communautaires ou nationales se rapportant au traitement des déchets sont appliquées.

Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2000/532/CE: Décision de la Commission du 3 mai 2000

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé pour le transport (ADR/RID,IMDG,IATA)

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



HIDROFUGO INVISIBLE - HIDROFUGO INVISIBLE AL AGUA 12008101

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (continue)

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Substances soumises à autorisation dans le Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) : Non concerné

Règlement (CE) 1005/2009 sur les substances qui perforent la couche d'ozone : Non concerné

Substances actives qui ne figurent pas en Annexe I ou IA de la Directive 98/8/CE : Non concerné

Règlement(CE) 689/2008 régissant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux : Non concerné

Restrictions en matière de commercialisation et d'usage de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII, REACH):

Non concerné

Dispositions spéciales en matière de protection des personnes ou d'environnement:

Il est recommandé d'utiliser l'information recueillie sur cette fiche de données de sécurité faisant office d'information de départ pour une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures nécessaires en matière de prévention des risques pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination du produit.

Autres législations:

Non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Législation s'appliquant aux fiches de données en matière de sécurité:

Cette fiche de données en matière de sécurité a été réalisée conformément à l'ANNEXE II-Guide pour élaborer des Fiches de Données en matière de Sécurité du Règlement (EC) N° 1907/2006

Textes des phrases R visées au chapitre 3:

Directives 67/548/EC et 1999/45/EC:

Non concerné

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Non concerné

Conseils relatifs à la formation:

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

sources de documentation principale:

<http://ecb.jrc.ec.europa.eu/esis>

<http://echa.europa.eu>

<http://eur-lex.europa.eu>

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.

- FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ -